

INFORMATION DE LA MAIRIE

.....Octobre 2023



EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame, Monsieur,

La commune va procéder à l'extinction de l'éclairage public sur son domaine dès la mi-octobre 2023 entre 22h00 et 05h00 du matin.

Ces extinctions ont plusieurs objectifs dont ceux de préserver la nuit en faveur de la biodiversité nocturne, du sommeil des habitants ou encore des ressources énergétiques.

Nous profitons de l'occasion pour vous informer que depuis 2021, le Conseil d'Etat a initié son plan Ombre et lumière, baptisé OptimaLux. Cette stratégie vise l'extinction totale et permanente du réseau d'éclairage public situé sur le domaine public cantonal, hormis les passages piétons et certaines zones d'exceptions. La commune sera visée par ces extinctions de l'éclairage cantonal dans les prochains mois, à priori au milieu de l'hiver.

La lumière sera réduite et nous attirons votre attention sur la nécessité d'être plus vigilants, que ce soit en voiture, à pied ou à vélo, afin d'éviter les obstacles, les personnes ou encore la faune locale qui sera amenée à s'approcher, voire à traverser les voies de circulation plus fréquemment. Nous vous invitons à visiter le site du TCS où vous trouverez des conseils sur la sécurité routière : <https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/securite-routiere.php>

Nous sommes convaincus des bienfaits que vont générer ces extinctions et nous espérons que vous arriverez aux mêmes constats.

Nous nous tenons à votre disposition si nécessaire.

La Mairie

Pensez à télécharger CommuneApp

